

---

# FINALES DES COUPES JURASSIENNES

## CAHIER DES CHARGES / DIRECTIVES

### **A CHARGE DE L'AJF**

- Convoquer les équipes
- Convoquer et payer les arbitres
- Convoquer la presse
- Organiser la partie sportive
- Acheter les prix pour les équipes (coupes, médailles souvenir, ballons)
- Remettre les prix, en collaboration avec le club organisateur.

### **A CHARGE DU CLUB ORGANISATEUR**

- Organiser les vestiaires de façon à gérer les équipes masculines et féminines
- Désigner un répondant du club à disposition du jury et de l'AJF
- Mettre à disposition un terrain tondu correctement, marqué avec de la peinture adéquate et préparé en fonction de la catégorie des équipes reçues
- Fournir des ballons de matchs
- Composer un jury pour gérer les matchs des finales (équipement informatique) et faire appliquer le règlement
- Pour les juniors E, trouver un nombre suffisant d'arbitres de football "Mini" ou officiels. Leur gestion (logistique, restauration et indemnité) incombe au club organisateur
- Fournir le thé à la mi-temps des matchs
- Mettre à disposition du matériel sanitaire (samaritains si possible)
- Mettre à disposition les boissons pour les arbitres et le jury
- Organiser les entrées aux matchs actifs/actives, les recettes restantes acquises à l'organisateur
- Tenir une buvette avec une logistique capable de servir plusieurs centaines de menus durant toute la journée
- Assurer des collations pour les spectateurs (croissants, sandwiches, ...)
- Mettre à disposition un endroit couvert pour les participants (jury, équipes, dirigeants, parents)
- Réserver durant toute la journée une table pour l'AJF (env. 12 personnes)
- Mettre à disposition une sono convenable avec micro portatif
- Organiser un service de parcage important durant toute la manifestation.

## **Dispositions finales**

Le club organisateur enverra le décompte final à charge de l'AJF après la manifestation.

Les finales se déroulent en règle générale sur deux journées. Une contribution de CHF 2'000.00 par journée sera facturée à l'organisateur pour l'AJF.

La composition des catégories équipes pour les finales entre les deux journées est définie par l'AJF. L'AJF veillera à garder une certaine équité concernant le partage des matchs entre les deux journées.

L'AJF ne répond pas des dommages causés par l'organisation de la manifestation, le club est tenu de s'assurer contre les conséquences de la responsabilité civile.

Le présent règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **Au nom de l'Association jurassienne de football**

Jacky Borruat, Président de l'AJF

Francis Périat, Président du Département Football de base

AJF – 22.08.2022 (CC)